

PROGRAMME DU MASTER EN DROIT DE L'ENTREPRISE (**MONS**) - PAD3 et PAD6

Programme adapté pour les titulaires d'un diplôme universitaire de premier cycle en droit réalisé à l'étranger et les titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle dans une autre matière que le droit réalisé dans l'Espace économique européen (UE+AELE) ou en Suisse

Inscription et accès :

Pour introduire votre dossier, il y a lieu de postuler au master en droit de la finalité de votre choix. **Vous ne pourrez pas sélectionner un programme « PAD » dans le cadre du processus d'inscription.** Il appartiendra à la Commission d'admission de vous proposer un programme adapté à votre parcours. Cette offre d'admission n'est pas négociable et chaque candidat conserve la liberté de la refuser et de mettre fin au processus d'admission.

Sous réserve de l'issue de l'examen du dossier de chaque candidat, le programme ci-dessous est, en règle générale, destiné aux titulaires d'un diplôme de premier cycle universitaire en droit réussi à l'étranger de trois ans et/ou 180 crédits ("étudiants PAD3") ou aux titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle dans une autre matière que le droit, réalisé dans l'Espace économique européen ou en Suisse ("étudiants PAD6").

Les étudiants « PAD3 » et « PAD6 » obtiennent le titre de Master en droit à l'issue de trois années académique (programme complémentaire de 60 crédits suivi du programme classique du master en droit de 120 crédits).

Conditions d'accès au master en droit :

Avant d'introduire votre demande d'admission, nous vous invitons à vérifier les conditions d'accès complètes sur le catalogue de cours en ligne : <https://www.ulb.be/fr/programme/ma-droi#admission>

Les candidats non assimilés aux étudiants européens et titulaires d'un diplôme obtenu en dehors de l'espace économique européen doivent avoir obtenu au minimum une moyenne de 14/20 pour chaque année d'étude du ou des diplôme(s) menant à l'admission.

Par ailleurs, un test de langue française attestant un niveau B2 est exigé pour les candidats qui ne sont pas titulaires d'un diplôme en langue française.

Programme complémentaire :

Un programme complémentaire, constituant une "année de passerelle" est imposé aux étudiants PAD3 et PAD6 avant d'accéder aux cours du programme classique du master en droit (120 crédits). Les étudiants devront donc réussir un total de 180 crédits pour obtenir le diplôme de master en droit. Ce programme est principalement composé de cours de droit national belge.

| | | |
|-------------|---|------------|
| DROI-C-2170 | Droit constitutionnel : institutions et contentieux | 10 crédits |
| DROI-C-3181 | Droit des contrats et de la responsabilité | 10 crédits |
| DROI-C-2175 | Droit pénal | 5 crédits |
| DROI-C-3172 | Droit de l'Union européenne | 10 crédits |
| DROI-C-3173 | Droit du travail | 5 crédits |
| DROI-C-3174 | Droit des familles | 5 crédits |
| DROI-C-3179 | Droit de la procédure civile et pénale | 5 crédits |
| DROI-C-3180 | Principes de droit public et repères méthodologiques en droit belge | 5 crédits |
| GERM-Y-1001 | Anglais-néerlandais | 5 crédits |

Total du programme complémentaire : 60 crédits

Travaux pratiques :

Tous les étudiants PAD3 et PAD6 doivent, obligatoirement suivre les travaux pratiques des cours suivants de leur programme complémentaire :

DROI-C-3181 Droit des contrats et de la responsabilité

Par défaut, les étudiants PAD3 et PAD6 sont **dispensés** des travaux pratiques des cours du programme complémentaire. Ils peuvent néanmoins s'y inscrire sur base volontaire auprès du secrétariat. Attention, l'inscription volontaire aux TP est définitive et irrévocabile.

A l'issue du programme complémentaire, les étudiants devront obligatoirement suivre les travaux pratiques des cours du programme classique du master en droit.

Programme annuel de l'étudiant (PAE) :

Le programme complémentaire totalisant 60 crédits, la première inscription de l'étudiant est consacrée exclusivement à ces cours.

Une fois le processus d'inscription terminé, le candidat trouvera dans le **portail MonULB** section « Mes études » puis « **Mes notes** » la liste des cours qu'il devra suivre durant l'année académique à laquelle il est inscrit.

Il appartient à l'étudiant de s'assurer qu'il effectue correctement les formalités requises pour s'inscrire aux cours à option et de vérifier régulièrement, tout au long de l'année académique, que le PAE figurant dans MonULB est correct.

Le portail MONULB est le seul endroit où figure la liste des examens devant être présentés. Tout cours qui figurerait dans une autre plateforme informatique dédiée aux horaires ou à l'enseignement (Université virtuelle, Hyperplanning, Teams...) sans être repris sur MonULB > Mes études > Mes notes ne figure pas au PAE et ne doit pas être étudié. Tout examen présenté dans le cadre d'un cours ne figurant pas au PAE sera perdu, y compris si la note est supérieure à 10/20 et donc réussie.